



**Arrêté DGS n° DS 9/6/16/47 portant délégation de signature de M. Thierry  
DUCHAMP – de L'IAE**

**Le Président de l'Université de Poitiers**

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 13 mai 2016 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la présidence de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du conseil d'UFR en date du 20/04/2012 portant élection de Madame Evelyne LANDE, Directrice de L'IAE;
- Vu l'acte portant désignation de M. Thierry DUCHAMP en qualité d'enseignant à l'IAE depuis le 14/03/2000

**Arrête**

**Article 1 :** Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Thierry DUCHAMP, enseignant au PUN de L'IAE, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- les conventions individuelles de stages pour les formations dispensées à Niort

**Article 2 :** Le présent arrêté, publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers, prend effet à compter de sa transmission au Recteur Chancelier.

Vu le  
Le délégataire,

**M. Thierry DUCHAMP**

Fait à Poitiers le 29 juin 2016  
Le Président de l'Université

Yves JEAN -

Transmis à la Madame la Rectrice, Chancelière des Universités, le

28/07/2016